

COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

La lettre municipale

N° 13

Décembre
2009

REUNION PUBLIQUE

MARDI 15 DECEMBRE 2009 A 18H30

A LA SALLE DES FETES

La municipalité vous invite à une réunion publique concernant les travaux de réfection du clocher de l'église. A cette réunion participeront la fondation du patrimoine et le cabinet d'architectes.

- **Présentation des travaux de restauration**
- **Modalités du « bon de souscription » afin de recueillir les dons pour aider à la restauration du clocher**

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN A ARTRES
(Cheque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Eglise St Martin à Artres)

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôt.

Sur le revenu

Sur la fortune

Sur les sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Ou de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €.

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5 % du Chiffre d'affaires H.T.

NOM OU SOCIETE.....ADRESSE.....

A faire parvenir à :

Fondation du Patrimoine
Délégation Nord-Pas de Calais
40 rue Eugène Jacquet
59708 Marcq-en-Barœul cedex

[Voir photos au verso .../...](#)

Le comité de pilotage du dispositif de « restauration du patrimoine rural non protégé » a donné une suite favorable pour la restauration de l'église. Ces éléments vous seront exposés en réunion publique, le mardi 15 décembre à 18h30 dans la **salle des fêtes**.



Desquamation de blocs



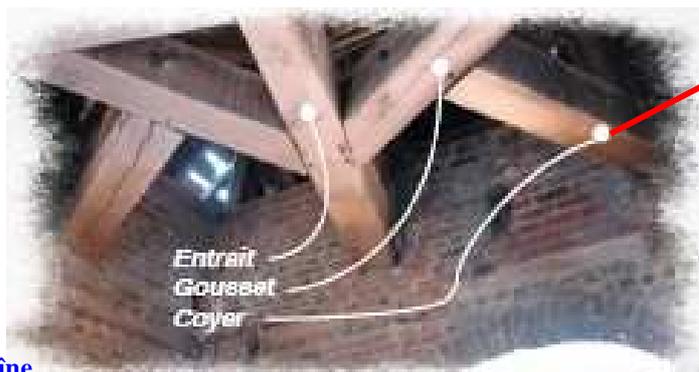
Vue de la couverture



Ardoises manquantes et arêtiers désorganisés



Erosion des blocs de la chaîne d'angles



Vue de la charpente de la flèche



Pourrissement du coyer